

# LA LIBERTÉ

## JOURNAL DE LYON.

BUREAUX } Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.  
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.  
 A l'imprimerie des Halles de la Grenette.  
 A Paris, chez M. LEJOLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT } Un an. Six mois. Trois mois.  
 Lyon. . . . . 24 fr. 13 fr. 7 fr.  
 Hors Lyon. . . . . 30 18 9  
 Etranger. . . . . 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 29 novembre 1848.

Il paraît décidément qu'un charme est jeté sur la poste et sur ses chevaux. Les accidents se succèdent avec une constance qui n'est tempérée que par leur variété.

Aujourd'hui le courrier ne nous a apporté aucune de nos correspondances.

Nous ne pouvons attribuer qu'à un accident ce retard dont nos confrères de la presse lyonnaise sont victimes comme nous.

Aucune lettre n'est arrivée. Il est probable, d'après les explications qui nous ont été données, que le paquet des dépêches pour Lyon aura été oublié au débarcadère du chemin de fer à Bourges ou à celui de St-Etienne.

Plus que jamais nous demandons le retour à l'ancien mode de transport, puisque les nouvelles mesures n'ont produit jusqu'à ce jour que perturbations, sans accélérer le service.

Inutile, d'ailleurs, d'insister sur le tort qu'un pareil accident occasionne au commerce. Chacun le comprend, surtout dans des moments où l'inquiétude règne dans tous les esprits au sujet de la situation de la capitale.

Nous sommes cependant en mesure d'affirmer que Paris est parfaitement tranquille.

### Assemblée nationale.

Cinq cents représentants contre trente viennent de déclarer à la face de la France, anxieuse et impatiente, que le général Eugène Cavaignac avait bien mérité de la patrie dans les journées de juin.

C'est le patriarce de la République, l'honnête homme, le patriote éprouvé entre tous, c'est Dupont (de l'Eure), qui a rédigé l'ordre du jour qui consacre de nouveau, et d'une manière solennelle, les droits du général à la reconnaissance de la patrie.

Notre espoir d'hier est devenu une réalité. L'honneur de personne n'est resté sur le carreau. Lamartine n'a pas eu même à se lever pour rien justifier de sa conduite. Elle était au-dessus de tous reproches, et Cavaignac, en pulvérisant les calomnies dont on l'abreuvait depuis quelques mois, a prouvé en même temps que la commission exécutive et lui avaient également fait leur devoir jusqu'au bout.

Tout, comme nous le disions hier, tout se résumait à une question de stratégie. Et, en fait de stratégie et de tactique militaire, c'est le succès qui justifie le plan de bataille.

Il ne s'agit pas, comme ces généraux autrichiens dérotés par le génie de Bonaparte, de se plaindre d'avoir été battus contre les règles de l'art. L'essentiel, c'est de vaincre! or, Cavaignac a vaincu: il est absous!

C'est ce qu'a fort bien compris M. Proudhon, — un rude législateur, lui aussi, et un tacticien éprouvé aux luttes de la presse.

« Le général Cavaignac, dit-il, a bien servi la bourgeoisie; il a laissé grandir l'insurrection, il est vrai, mais pour mieux l'écraser, et pour vaincre d'un seul coup tout le parti révolutionnaire. Cavaignac a préparé, conduit, assuré la victoire de la bourgeoisie, le salut de l'Assemblée nationale, Cavaignac a bien mérité de la bourgeoisie comme de l'Assemblée nationale. »

Puis il ajoute: « C'est au peuple, c'est à la révolution à l'accuser devant l'histoire! »

Or, cette accusation, — c'est, aux yeux de l'immense majorité de la nation, la justification la plus complète du général.

### Si Cavaignac est nommé,

C'est la mise à exécution calme et sans secousses de la Constitution de 1848; c'est la confirmation des travaux de l'Assemblée nationale constituante; c'est l'intronisation d'un pouvoir régulier, défini, fonctionnant d'accord avec la représentation nationale, et obéissant à la grande loi constitutionnelle de la majorité.

### Si Bonaparte est nommé,

Ce fait sera par lui seul une grave menace pour la Constitution de 1848; il remettra en question tout ce qui s'est fait depuis février, tous les travaux de l'Assemblée nationale constituante. Nous avons droit de douter des intentions de M. Bonaparte, puisqu'il s'abstient de les faire connaître, et qu'une grande partie de ceux qui l'appellent sont des en-

nemis déclarés de la constitution républicaine; mais à supposer que M. Bonaparte arrive avec l'intention de respecter la Constitution de 1848, sa position sera des plus difficiles; il ne marchera qu'au milieu des obstacles. D'abord il sera en suspicion aux yeux de l'Assemblée nationale dont la grande majorité le repousse. Quel ménage fera-t-il avec cette Assemblée qui, par la tâche des lois organiques qu'elle s'est donnée, a au moins six mois d'existence forcée? Cherchera-t-il à regagner sa confiance en prenant des ministres qui aient sa faveur? Par cela même il déplaira à la coterie qui l'entoure et qui espère bien entrer avec lui en partage du pouvoir. Donnera-t-il, au contraire, à cette coterie les principales positions de l'Etat? Ce sera imposer des ministres à l'Assemblée qui leur refusera la majorité dont un cabinet ne saurait se passer bien plus encore sous le gouvernement républicain que sous le gouvernement monarchique. Voilà l'administration rendue impossible, marchant d'échecs en échecs ou bien cherchant à suppléer par des coups d'état à la majorité qui lui fera défaut. Quelle source de conflits!

Parmi les personnages parlementaires qu'on désigne pour être attachés à la candidature de M. Bonaparte, il n'y a qu'un seul qui ait une valeur personnelle et qui ait la consistance d'un ministre; c'est M. Odilon-Barrot. Mais on ne fait pas un ministère avec un homme. Nous ne parlons pas de M. Thiers qui croira au-dessous de lui d'être ministre d'un autre que de lui-même et qui ne feint aujourd'hui de présenter l'échelle à M. Bonaparte que pour y monter lui-même. Il ne serait cependant pas impossible que l'ambition de M. Thiers se contentât, pour le moment, d'un rôle de ministre, mais ce serait de ministre dirigeant et tout puissant. Peut-être qu'il ne dédaignerait pas, sous M. Bonaparte, la position qu'il a en vain cherchée sous Louis-Philippe. Très-certainement il ne donnerait pas son concours à moins. Mais la jalousie des personnages qui entourent et dirigent M. Bonaparte se heurterait de cette prééminence. M. Thiers ne serait pas huit jours premier ministre que M. Emile de Girardin recommencerait à lui faire la guerre. Et puis, il y aurait toujours la chambre avec laquelle il faudrait compter!

D'un autre côté, il n'est pas moins évident que du moment où M. Bonaparte serait nommé à la présidence, la coalition qui le porte se dissoudrait, et qu'il ne resterait au président que l'appui des purs Bonapartistes. Mais ceux pour qui M. Bonaparte est un provisoire, une planche napoléonienne, les royalistes de la branche aînée et de la branche cadette, deviendraient aussitôt ses adversaires les plus actifs et commencent immédiatement contre lui cette guerre d'intrigues qu'ils dirigent maintenant contre M. Cavaignac. On dira sans doute qu'il faut bien se résigner à ce que tout président de république soit attaqué par les royalistes, M. Cavaignac aussi bien que M. Bonaparte. Mais, d'abord, nous dirons que M. Cavaignac a, pour résister à ces attaques, une valeur personnelle qui manque à M. Bonaparte. Ensuite M. Cavaignac représente la force régulière et organisée de la République, la grande majorité de l'Assemblée nationale, et cette portion intelligente et modérée du pays qui veut se reposer dans la Constitution. M. Cavaignac a pour lui le parti le plus nombreux intrinsèquement, celui qui n'est menacé que par la ligue étrange et contre nature de cinq ou six minorités qui l'attaquent au nom des idées les plus contradictoires. Sur quels éléments s'appuiera au contraire M. Bonaparte, lui qui se sert aujourd'hui des royalistes contre les républicains, lorsqu'il aura demain à résister aux royalistes?

N'avons-nous pas raison de dire que la candidature de M. Bonaparte est pleine de périls, de crises, d'agitations de toute espèce, que c'est celle qui nous éloigne le plus du repos, du retour de la confiance et du crédit, celle qui est la plus opposée à notre besoin de stabilité?

Encore une réflexion. Ceux qui se jugent affranchis de reconnaissance envers le vainqueur des barricades, croient-ils aussi n'en devoir aucune à l'Assemblée nationale dont la contenance a été si digne et si ferme dans nos journées de crise, et qui, compacte et solidaire, a opposé ses poitrines aux balles et aux poignards des émeutiers, comme elle a opposé ses votes aux doctrines anti sociales? Il est certain que l'Assemblée s'est identifiée d'esprit avec le gouvernement et que l'un et l'autre se sont prêtés un secours mutuel d'influence morale et de force matérielle, en sorte que le général et son armée héroïque et la garde nationale, non moins brave et dévouée, n'auraient pu triompher sans l'impulsion puissante et résolue qui partait de la représentation nationale. Et lorsque cette Assemblée, qui est la première source de notre salut, lorsque l'Assemblée, témoin de ce qui s'est passé sous ses yeux et rendant justice à tous les dévouements,

a maintenu à diverses reprises le général Cavaignac au poste éminent où elle l'avait élevé, lorsqu'elle a vingt fois décidé en sa faveur la question de confiance, lorsqu'elle a fait connaître à travers toute la réserve qui lui est prescrite, qu'elle désire que le dépôt qu'elle a fait du pouvoir soit confirmé par la nation, est-il juste, est-il bon de lui donner un démenti, de repousser le candidat qu'elle désire et de lui envoyer celui qu'elle redoute? Faut-il désavouer pour ainsi dire le mandat que nous lui avons donné de proclamer la République, en créant par notre choix un danger pour la République, et de rédiger une Constitution, en donnant des chances à des prétentions qui menacent la Constitution? Electeurs, vous examinerez cela au point de vue de la morale et de la conscience; vous examinerez aussi au point de vue de l'utilité, s'il est politique de créer un antagonisme gros de difficultés et qui ne peut que charger notre avenir de tempêtes nouvelles.

J.-R. M.

Ne sachant comment expliquer le triomphe du général Cavaignac et parer le coup mortel qu'il porte à leur candidat, les journaux bonapartistes ont imaginé de faire de cette solennelle séance de samedi, une espèce de parade parlementaire, une comédie réglée à l'avance (textuel), entre MM. Cavaignac, Garnier-Pagès et compagnie.

L'idée est bouffonne, on en conviendra, et montre combien sont à bout de ressources et d'arguments les thuriféraires du prince.

### La presse henriquiniste et la question de la présidence.

Le parti d'Henri V possède à Paris deux organes principaux, qui donnent, chacun à leur façon, le mot d'ordre à la presse blanche des départements et par contre-coup à tous les co-religionnaires de la France.

Ces deux journaux, par tactique ou par conviction, prennent toujours un chemin différent, quoique ayant l'intention bien arrêtée d'arriver au même but.

L'un, fier comme un baron d'autrefois, ne peut comprendre une société dans laquelle tous les citoyens jouissent des mêmes droits, ni un gouvernement à la tête duquel la nation place celui qu'elle considère comme le plus digne et le plus capable, sans égard à la souche dont il est sorti. Les idées modernes ne sont, suivant lui, que billevesées, rêveries et utopies; il ne croit pas à la durée de leur règne, c'est un essai; il attend et marche son chemin; l'Union, tel est le nom de ce journal, représente le vieil ennemi vaincu tant de fois qu'il n'inspire plus de haine.

L'autre, savant casuiste, procède différemment; ses vieilleries sont badigeonnées à neuf; il est tout à la fois partisan de la monarchie et de la république, de la souveraineté nationale et de la souveraineté légitime; seulement, il faut bien s'entendre avec lui sur le sens des mots.

Par exemple, le mot république, suivant ce savant journal, n'exprime pas une certaine forme de gouvernement; république dérive d'un mot latin qui signifie chose publique; or, ladite chose n'engageant à rien, on peut s'en dire partisan et travailler de toutes ses forces à ramener Henri V sur le trône de France.

Il en est de même du mot monarchie, qui résonne si mal aux oreilles des républicains vulgaires, parce qu'ils comprennent par ce mot un principe antipathique au leur; monarchie est la traduction du mot grec qui veut dire: pouvoir d'un seul.

Qu'est-ce que nous voulons aujourd'hui? Un président de la République; c'est le pouvoir d'un seul dans une certaine mesure; donc, nous qui avons travaillé dans la mesure de nos forces à l'avènement de la République, nous sommes monarchistes, et la Gazette de France, qui veut le retour de Henri V, bien entendu, dans l'intérêt de la chose publique, est parfaitement républicaine.

Toute la polémique de ce savant journal roule ainsi sur des jeux de mots. Quand le peuple chassait ses idoles en 1830, il en appelait à la nation; depuis le 4 mai que la nation a prononcé, il en appelle au peuple, ce qui est bien différent.

Sur la question de la présidence, nos deux adversaires ont pris chacun leur rôle habituel.

L'Union a déclaré nettement que le principe monarchique représenté par le comte de Chambord était incompatible avec la République; conséquemment ses partisans ne pouvaient porter leurs voix sur lui.

Puis la Gazette vient ensuite développer et expliquer cette opinion:

« M. le comte de Chambord n'est pas un nom, c'est un

« principe. Il ne se présentera donc pas au scrutin, et il fera bien; il méconnaîtrait ainsi sa raison d'être. On peut même assurer que les mots de *comte de Chambord* ne se trouveront dans aucune urne. »

Comprenez-vous? Voici qui est plus clair :

« Le peuple français sait très-bien comment il exprime-rait par un nom un état républicain avec la forme monarchique héréditaire. Un nom et un chiffre suffisent pour cela. »

Est-ce admirable? Un nom et un chiffre! Le comte de Chambord, si donc! Qui est-ce qui pourrait voter pour lui? votons pour Henri V.

O génie de la subtilité! la franchise républicaine ne convenant pas à ta nature délicate, tu as été te réfugier chez les royalistes. Bon voyage et restes-y. (Atelier.)

#### Robert Blum.

Nous trouvons dans une lettre particulière de Leipsick des détails qu'on ne lira pas sans intérêt, sur l'infortuné Robert Blum, une des victimes expiatoires de la dernière révolution autrichienne :

« Blum était l'idole du peuple allemand. Trois ou quatre états l'avaient nommé au parlement de Francfort. Les particularités de sa vie justifient cet enthousiasme. Blum sort du peuple; il a commencé par être garçon ferblantier. Entré comme domestique au théâtre de Leipsick, il attirait l'attention du directeur, qui reconnut en lui un homme appliqué, intelligent, et il l'employa aux écritures en qualité de copiste. Là, Blum apprit le français; de copiste il devint traducteur, et transporta sur le théâtre où il avait été domestique plusieurs pièces de notre répertoire contemporain. »

« Le directeur étant parti, je crois, pour la Russie, Blum, quitta le théâtre et se fit libraire. C'est alors qu'il commença à se produire dans la politique, et il prit bientôt une place à part. Né peuple et resté peuple, il parlait au peuple son langage. Quoique froide et même sèche, son éloquence agissait puissamment sur les masses; il en fut d'emblée et demeura le tribun. »

« Son extérieur même convenait à son rôle : laid, trapu, large d'épaules, il avait dans sa personne quelque chose de vulgaire qui, loin de lui nuire, le servait; le peuple se reconnaissait en lui; sa sympathie et sa confiance n'en étaient que plus grandes. Aussi, sa popularité était-elle immense. Son nom avait pénétré jusque dans les dernières couches, et, pour ainsi dire, dans les entrailles de la société. Au moment où la nouvelle de sa mort est arrivée hier à Leipsick, je dinais dans une maison de la ville (à Leipsick, on dine à une heure); le domestique qui servait à table était si ému, si consterné de cette tragique nouvelle, qu'il en avait, à la lettre, perdu la tête, et ses larmes coulaient. Ah! certes, voilà des larmes sincères, naïve et touchante oraison funèbre du pauvre, plus éloquente que tous les discours de toutes les tribunes du monde. »

#### Vote sur l'ordre du jour.

Pour :

Rivet, Mortemart, Lacroix, Gourd, Ferrouillat, Chanay.

Contre :

34 — parmi lesquels nous remarquons Dautre, Benoit, Greppo et Pelletier du Rhône.

Blin de Bourdon, légitimiste.

Bac, communiste.

Victor Hugo, bonapartiste.

Proudhon, proudhoniste.

Baraguay-d'Hilliers, légitimiste.

Raspail, égalitaire.

Absents par congé :

Auberthier, Mouraud, Paullian.

Abstenu :

Laforest.

Nous trouvons dans l'*Atelier*, journal exclusivement rédigé par des ouvriers, une appréciation fort saine des diverses candidatures à la présidence. Cette ligne de conduite prouve que tous les ouvriers sont loin de se laisser aveugler par les entraînements de la passion. Grand nombre d'entre eux comprennent que l'intérêt de la République qu'ils ont fondée en Février, exige l'oubli de toutes les rancunes personnelles pour se rallier autour du nom qui est un gage de l'ordre et du progrès républicain.

Après avoir cité la lettre par laquelle le citoyen Raspail déclare persister dans sa candidature, l'*Atelier* continue en ces termes :

« De deux choses l'une : ou le citoyen Raspail appartient au parti démocratique, et alors il doit faire tous les sacrifices que l'intérêt de ce parti lui commande; ou il n'appartient à aucun parti, et alors il doit s'en expliquer franchement, s'il veut qu'on ne l'accuse d'avoir surpris des suffrages démocratiques. »

« Qui nie la réaction! Personne. »

« Aujourd'hui les ennemis de la République lèvent haut la tête, et affichent sans crainte leurs projets. Ils appuient la candidature de Louis Bonaparte, parce qu'ils espèrent réaliser leurs desseins à la faveur d'un gouvernement faible et dépourvu de toute considération. »

« La candidature de Louis Bonaparte, appuyée par eux et par les suffrages d'un certain nombre d'habitants des campagnes encore ignorants des choses politiques, est donc menaçante. »

« Quel est le devoir des vrais démocrates? »

« C'est, en deux mots, de réunir toutes leurs voix, de concentrer toute leur propagande sur la candidature répu-

blicaine qui offre le plus de chances de succès. »

« Oui, ceux-là trahiront les intérêts de la République qui s'abstiendront ou qui perdront leur temps à préconiser des hommes qui sont à leur convenance propre, mais qui n'ont pas l'appui des masses. »

« Or, le citoyen Raspail est évidemment celui de tous les candidats qui a le moins de chances d'être élu, et, en engageant tous ceux qui pourraient voter pour lui à reporter leurs voix et leur moyens de propagande sur un candidat démocrate plus sérieux, il n'eût pas fait un grand sacrifice, et il eût rempli son devoir de bon citoyen. »

« Ce que nous aurions désiré du citoyen Raspail, nous le désirons de tous les autres candidats démocrates qui peuvent réunir chacun isolément beaucoup de voix, mais pas assez pour contrebalancer celles que M. Louis Bonaparte obtiendra peut-être. »

« MM. Ledru-Rollin ou Lamartine, par exemple, rendraient un service à la France s'ils retiraient leurs candidatures, et s'ils unissaient leurs forces à celles de tous les républicains pour faire porter à la présidence celui que nous devons adopter, parce que c'est le plus sérieux adversaire de M. Louis Bonaparte, celui que nous avons l'espoir d'y voir arriver, le général Cavaignac. »

« En marquant notre préférence pour le général Cavaignac, nous n'avons d'autre but que celui de combattre d'autres candidatures qui nous paraissent dangereuses pour la République et pour la France. »

« C'est pour tous les démocrates une nécessité. Il faut bien qu'ils accueillent le seul moyen qui reste de combattre avec efficacité les odieuses menées de ces hommes qui, par ambition et par égoïsme, poussent la France vers des convulsions épouvantables. Nous préférons sauver la République avec le général Cavaignac que de rentrer dans une série de luttes qui aboutiraient infailliblement à l'échafaud. »

« Les légitimistes et les anciens juste-milieu réactionnaires qui appuient aujourd'hui M. Louis Bonaparte seront les premiers à le renverser dès qu'il sera élu. Ce qu'ils veulent, c'est le désordre, parce que le désordre, c'est la ruine de la République. Nous laisserons-nous donc toujours duper par ces éternels intrigants? »

« Oui, répétons-le : »

« Avec M. Louis Bonaparte, tous les inconvénients d'un gouvernement faible, inintelligent et réactionnaire : les tiraillements, l'anarchie, la misère et la ruine. »

« Avec le général Cavaignac, le maintien de la République est assuré, et toutes les conséquences que nous sommes en droit d'attendre du suffrage universel ne pourront nous échapper. »

« Qu'on y fasse bien attention, la lutte entre le général Cavaignac et M. Louis Bonaparte, c'est la guerre entre la République et les réactions royalistes de toutes couleurs. »

Nous donnons complète la fin de la séance dont nous n'avons indiqué hier que sommairement les détails et le résultat.

A huit heures, la séance est reprise au milieu d'une vive agitation.

Le cit. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE a la parole.

Citoyens, dit-il, si je monte en ce moment à la tribune, c'est qu'il m'appartient d'abord de répondre à ce qui a été l'intention du récit. Par l'argumentation même du général Cavaignac, vous avez dû voir qu'il était instruit au moins de sa substance. J'ai soumis mon travail à mes amis; ils m'ont demandé si je nourrissais une pensée dans le genre de celles qu'a émises le citoyen général Cavaignac, et qu'il croit être la nôtre; si dans la manière d'agir du général Cavaignac, je croyais qu'il eût voulu agir dans un but d'ambition personnelle. Je répondis que telle n'était pas ma pensée. (Agitation et rires.)

Le cit. TASCHEREAU : C'est une rétractation.

Le cit. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE : Ce n'est pas une rétractation, mon langage a toujours été ce qu'il est ici, c'est une confirmation (Rumeur.) Si notre pensée à nous quatre qui sommes interpellés eût été que le général Cavaignac eût manqué à tous ses devoirs en vue d'une ambition personnelle, avions-nous donc besoin d'attendre une provocation pour porter une accusation à cette tribune comme cela aurait été introduit. (Rumeur.)

Je passe à la lettre qui a été écrite par moi dans la nuit du jeudi au vendredi. Qu'a dit le général? qu'il n'avait pas obtempéré à des ordres qui étaient donnés non pas moi, mais par la commission exécutive. (Non! non! lisez la lettre.) Que demandait la lettre de M. Marie? des troupes pour le Luxembourg. Que demandait la mienne? des troupes pour le Panthéon. Notre lettre était donc un ordre réel émanant de la commission.

En définitive, qu'avons-nous voulu? défendre la commission exécutive.

Une voix : Aux dépens d'une autre.

Le cit. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE : Je le répète, la question pour nous n'a pas été autre que celle-ci.

Voilà où nous l'avons posée, voilà où nous la maintenons.

Le cit. général CAVAIGNAC revient à la tribune et répond en peu de mots aux allégations du citoyen St-Hilaire : il dit que s'il avait écouté toutes les personnes qui lui étaient venues demander des troupes sur les différents points qui étaient attaqués, il aurait fallu qu'il eût à sa disposition 300 bataillons. Quant à la lettre du citoyen Barthélemy Saint-Hilaire, je n'ai, ajoute-t-il, nullement dit que le citoyen St-Hilaire ne pût me donner un ordre au nom de la commission exécutive. Mais je n'avais point à obéir à cet ordre, puisque le citoyen Marie avait déjà pris les mesures qu'il renfermait.

En terminant, le citoyen général Cavaignac déclare qu'il ne voit pas dans les paroles du citoyen Barthélemy-Saint-Hilaire une rétractation suffisante; il attendra d'autres explications. (Très-bien.)

Le citoyen Garnier-Pagès monte à la tribune.

Le cit. GARNIER-PAGÈS : Citoyens représentants, la position dans laquelle nous nous trouvons est bien singulière. (Interruption.) Il semble qu'il y ait dans cette assemblée un parti pris d'interrompre; chacune de nos paroles est accueillie par des murmures; on ne nous laisse pas le temps de répondre. Je me suis trouvé dans une autre assemblée; eh

bien! nous autres vieux républicains, nous étions interrompus souvent, mais c'était par les séides de M. Guizot.

Le cit. DEVILLE : Très-bien! très-bien!

Le cit. GARNIER-PAGÈS : Nous avons rendu quelques services à la République.

Une voix : Les 45 centimes, par exemple.

Le cit. président : J'invite l'orateur à attendre le silence pour reprendre son discours.

Une voix : Qu'on remette la séance à lundi.

Le cit. GARNIER-PAGÈS : Nous avons rendu quelques services à la République, nous en avons la confiance, eh

« Ce n'est pas nous qui sommes venus apporter à cette tribune le débat qui s'agit aujourd'hui; mais le silence nous veut nous interroger. (Très-bien.) »

Est-ce que vous croyez que ce n'est pas avec une profonde douleur que nous sommes obligés de revenir sur ces sanglantes journées de juin (Interruption.)

Le cit. président : Je rappellerai à l'ordre les interrupteurs.

Le cit. G. PAGÈS : Eh bien! qu'est-on venu nous dire, en s'adressant à notre honorable ami Saint-Hilaire; il y a peut-être des arrière-pensées, des ambitions cachées; des ambitions cachées, mais n'avez-vous pas offert au citoyen Barthélemy Saint-Hilaire le portefeuille du ministère de l'Instruction publique? mais à moi-même ne m'avez-vous pas offert de me porter à la présidence de l'Assemblée? Vous me l'avez offert.

Une voix : Ce n'est pas la question.

Le cit. GARNIER-PAGÈS : Comment! ce n'est pas la question, vous nous avez interrogés, nous répondons. Voilà les hommes que vous accusez d'ambition. Nous sommes séparés d'opinion avec notre collègue le citoyen Ledru-Rollin, mais, lui, il était comme nous pour le drapeau tricolore. Je demande pardon à la chambre d'avoir répondu à ces premières questions de rancune, d'ambition, cela nous était nécessaire.

Vous voulez nous entraîner sur un terrain où nous ne voulons pas nous laisser entraîner. Vous voulez nous faire dire que vous avez manqué à l'honneur; nous ne le dirons pas. Nous avons dit, vous avez fait des fautes, des fautes énormes. Ces appréciations étaient celles du peuple entier, de l'Assemblée nationale. (Non, non! — Longue agitation, interruptions.)

Le cit. président : N'interrompez pas, laissez l'orateur compléter sa pensée.

Le cit. GARNIER-PAGÈS : Oui, vous avez eu cette pensée, quand vous avez cru que c'était la commission exécutive qui avait fait ces fautes. Je vous ai entendu tous dire que la garde nationale, ne voyant pas paraître de troupes, criait à la trahison. Oui, à nous qui étions sur les lieux du danger, on nous criait : Du secours! du secours! La garde nationale ne comprenait pas alors ce système, que vous avez expliqué tout-à-l'heure. Si l'Assemblée et la garde nationale s'y sont trompés, nous pouvions commettre la même erreur. Le citoyen Lamartine, que je somme ici de venir expliquer les faits, le sait comme nous. Il faut que chacun vienne ici exposer sa pensée; il faut, comme le disait le citoyen Ledru-Rollin, que la vérité se fasse connaître tout entière.

Il y a quelque chose de plus élevé ici que les personnes, la morale, la justice; je ne sais pas ce qui peut arriver, mais si jamais en France quelqu'un voulait aller aux Tuileries, ce jour-là, moi j'irais à l'Hôtel-de-Ville. (Sensation prolongée.)

Si nous ne sommes pas partisans de votre candidature, est-ce que nous n'avons pas le droit de le dire? (Interruption.)

Il me sera permis, dans cette question solennelle, de citer deux noms bien regrettés, celui du citoyen Garnier-Pagès, mon frère, celui du vôtre.

Nous n'étions pas placés, vis-à-vis d'eux, dans la même position; il s'est passé alors quelque chose que je vous reproche et que je vais vous dire. Dans les fatales journées de juin, lorsqu'on nous accusait dans les mairies, dans cette Assemblée, est-ce moi qui devais vous couvrir, moi, ministre? et cependant je suis venu vous défendre.

Dans ce moment difficile, nous vous couvrons de notre responsabilité; et nous, quand nous avons été accusés de faits dont nous n'étions pas coupables, êtes-vous venu? Vous restiez muet.

Un autre reproche d'inexactitude : Deux jours avant, mes honorables collègues voulurent donner leur démission. Qu'arrivait-il quatre jours après, vous que nous avions nommé général de division, gouverneur général de l'Algérie, ministre de la guerre. (Interruption.) Nous avons été dans une position plus difficile, lorsque, à l'Hôtel-de-Ville, des murmures plus terribles nous accueillirent, et vous croyez que nous ne résisterons pas aux vôtres. Si mes honorables collègues étaient coupables, vous devez reconnaître à mon énergie que je n'hésiterais pas à les accuser.

Je reviens à la question. Qu'avez-vous fait à la première ouverture? Vous avez accepté.

Vous, ministre de la commission exécutive, acceptant en son nom la mission de défendre le pays, vous êtes allé, ou on est allé à la réunion de Poitiers faire, en votre nom, les propositions de nous jeter par terre.

Une voix : On a bien fait!

Le cit. GARNIER-PAGÈS : L'Assemblée se tromperait si elle croyait qu'il y a dans mon âme une pensée d'amertume. J'avais témoigné à plusieurs de mes amis cette conviction que le jour où je quitterais le pouvoir serait le plus heureux pour moi.

Le cit. TASCHEREAU : Et pour le pays aussi.

A gauche : A l'ordre!

Le cit. GARNIER-PAGÈS : Je ne veux pas terminer par un reproche d'ingratitude.

Il est bien extraordinaire d'entendre des républicains dire : La République, c'est tel ou tel nom; je comprendrais ces paroles dans une monarchie, non dans une République. L'Assemblée est tout; c'est elle qui a fait la Constitution. Quant à moi, je n'aurai qu'un seul cri : La Constitution et l'Assemblée nationale!

Une voix : Et le peuple!

Le cit. général CAVAIGNAC : Le citoyen Garnier-Pagès a commencé par répondre à un reproche de rancune et d'ambition qui n'aurait pas été satisfaites. L'Assemblée se rappellera que le mot de rancune et le mot d'ambition n'ont pas été employés par moi. Je me suis servi de cette expression : espérances déçues.

Je vais répondre aux accusations que ces mots ont entraînées.

J'aurais offert au citoyen Barthélemy Saint-Hilaire le ministère de l'Instruction publique, je voudrais bien savoir à quelle époque; si c'est au 28 juin, c'est bien autre chose; je ne connaissais pas alors l'opinion du citoyen Barthélemy sur ma conduite dans les journées de juin.

Quant au citoyen Garnier-Pagès, s'il a pu être question de la présidence pour lui, entre nous, ça n'a pu être qu'en ce

qui concernait son élection, mais, je dois le dire, il n'a jamais été notre candidat.

On a parlé de mon frère, on semble croire que je l'ai oublié, jamais reproche n'a été plus injuste; car s'il est un souvenir cheri pour moi, c'est le sien.

Enfin on m'accuse d'ingratitude pour n'avoir pas défendu la commission exécutive, mais je le demande, où pouvais-je défendre plus utilement qu'à mon poste?

On parle de démarches qui auraient été faites par des membres de la [rue de Poitiers, mais cette réunion de la rue de Poitiers n'est pas une société secrète, ses membres sont ici, et je leur demande avant le 27 juin, aucun de ses membres est-il venu me proposer la présidence du conseil? (Dénégations à droite).

Le citoyen Garnier-Pagès a parlé d'ingratitude, je laisse au pays le soin de juger ce que je puis devoir au citoyen Garnier-Pagès.

Le citoyen Landrin monte à la tribune pour donner de courtes explications, il déclare que la réunion dite du Palais-National ne s'était jamais permis de chercher à influencer la commission exécutive.

Dans ma pensée, un pouvoir qui sent qu'il n'a plus de confiance dans le pays doit se retirer.

Nous finies, ajoute le citoyen Landrin, la démarche dont on a parlé auprès du citoyen général Cavaignac. Il nous répondit: Si l'Assemblée nationale me donne un mandat, je saurai le remplir; mais il serait indigne de nous d'agir dans l'ombre. Parlez à la commission exécutive; moi, j'agirai de mon côté. (Interpellation.)

De qui fait on les affaires ici? Ce n'est pas de la République, assurément. (C'est vrai! c'est vrai!)

Le cit. GARNIER-PAGÈS: Eh! bien, ces messieurs, le 22 juin, venaient dire à la commission exécutive qu'elle était indispensable au salut du pays. (Agitation prolongée.)

Le citoyen Pascal Duprat monte à la tribune; mais il en descend bientôt pour faire place au citoyen Ledru Rollin.

Le cit. LEDRU-ROLLIN, dans un discours fort énergique, s'attache à démontrer que le général Cavaignac, qui avait promis de concentrer les troupes, ne l'a pas fait.

En terminant, le citoyen Ledru-Rollin dit que, puisqu'il est prouvé que c'est la faim qui a conduit le peuple à la barricade, il serait temps de songer à l'amnistie.

Le général Bedeau, qui avait été désigné par le citoyen Ledru-Rollin, monte à la tribune pour fournir quelques renseignements stratégiques; il dit que, dès le 25 au matin, il y avait à l'Hôtel-de-Ville six bataillons, dont deux, il est vrai, avaient été retardés dans leur marche par les barricades, qui commençaient déjà à se former.

Le cit. GÉNÉRAL CAVAIGNAC: D'après ce qui avait été dit mardi dernier par l'honorable citoyen Ledru-Rollin, je devais m'attendre à le voir monter à cette tribune pour combattre ou appuyer les faits dont on a fait une accusation contre moi. Vous venez de l'entendre, mais rien de nouveau n'a été apporté à cette tribune, ce sont toujours les mêmes dires: les troupes manquent, elles sont inactives. Mais si de pareils faits eussent existé, la commission d'enquête n'eût pas manqué de les reconnaître.

Je ne vous ai pas dit que j'eusse 20,000 hommes quelque part, ou plutôt apprenez la valeur des mots. (Interpellation.) Quand on parle de concentration de troupes, on parle de l'ordre donné à des troupes qui sont dans divers cantonnements de se rendre au premier appel de tambour. (Mouvement.—Interpellation à gauche.)

Adressez-moi des injures si vous voulez, et, croyez-le bien, j'étais homme à tirer parti de vos injures, je préférerais vos injures à vos éloges.—Très-bien, acclamations à droite.

Je prends l'Assemblée à témoin que ce n'est pas moi qui ai provoqué les paroles que je viens prononcer, mais on a parlé de candidature, je ne puis me taire. Je suis habitué aux accusations d'ambition personnelle, et je réservais ce que j'avais à dire, mais je ne puis me taire aujourd'hui.

En terminant, M. Ledru-Rollin a dit qu'il s'était retiré de moi; je prévoyais cette séparation depuis longtemps, et je l'avoue, je ne pense pas qu'elle puisse cesser.

Le général Cavaignac descend de la tribune au milieu des cris: Assez!

Le cit. LAGRANGE monte à la tribune malgré l'impudence de l'Assemblée. Il s'étonne qu'on ne s'occupe que de prétentions personnelles, et non pas du peuple.

De toutes parts: La clôture! la clôture!

L'Assemblée consultée prononce la clôture.

Le cit. PRÉSIDENT: Le cit. (Dupont de l'Eure) m'a remis l'ordre du jour suivant:

« L'Assemblée nationale, persistant dans son décret du 28 juin, ainsi conçu: Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie, passe à l'ordre du jour. »

Le cit. DUPONT de l'Eure: Il a fallu, dit-il, les circonstances extraordinaires où nous nous trouvons pour que je sois monté à cette tribune. Je déplore des divisions qui ne peuvent que nuire à la République.

Une foule de voix: C'est vrai.

Le cit. DUPONT: Quant à moi, j'espère qu'après les explications lumineuses que vous avez entendues, vous adopterez mon ordre du jour motivé. C'est avec une entière confiance, pour obéir à ma conscience que je le propose; j'aime à croire que vous partagerez ma conviction. (Aux voix! aux voix!)

On passe au scrutin de division.

Voici le résultat du scrutin proclamé à onze heures.

Nombre des votants,	577
Majorité absolue,	269
Pour,	505
Contre,	34

L'Assemblée se sépare aux cris de Vive la République.  
Lundi, séance publique à une heure.

## PARIS, 28 novembre 1848.

— Le silence observé hier dans l'Assemblée nationale par M. de Lamartine et M. François Arago est significatif. On a voulu forcer M. de Lamartine à parler. Je vais vous interpellé, lui a dit même M. Garnier-Pagès, vous prendrez la parole. — Je m'en garderai bien, a répondu l'honorable représentant de Saône-et-Loire, ni moi, ni la commission exécutive ne sommes en cause; tirez-vous de là comme vous pourrez!

Du reste, M. de Lamartine a déclaré hautement qu'il était loin de nourrir contre le chef du pouvoir exécutif aucun sentiment de malveillance ou d'hostilité.

— La Presse est le premier journal que nous avons ouvert ce matin. Nous avions hâte de voir comment M. Emile de Girardin rendrait compte des deux séances d'hier, et comment il répondrait aux réponses écrasantes faites par le général Cavaignac aux incessantes et odieuses calomnies du rédacteur en chef de la Presse.

M. Emile de Girardin a compris que c'était principalement contre lui que s'était soulevée cette âme noblement indignée, et il a baissé la tête. Il est resté confondu devant cette défense vigoureuse, haute, puissamment éloquent, désespérante, et il s'est tu. (Ere Nouvelle.)

— Nous lisons la lettre suivante dans les journaux de Paris :

Paris, le 23 novembre 1848.

Monsieur le rédacteur,  
Je vous prie d'insérer dans votre plus prochain numéro l'article suivant :

Le colonel du 61<sup>e</sup> de ligne, au nom de son régiment, donne le démenti le plus formel aux paroles prononcées par M. Jules Favre à la séance d'hier 24. Il n'est pas vrai que la lecture de la biographie du général Cavaignac ait été substituée aux théories journalières dans les chambres.

Recevez, etc. Le colonel du 61<sup>e</sup>, DESTAING.

## NOUVELLES LOCALES.

Le Comité électoral du Rhône, réuni hier mardi, 28<sup>e</sup> courant, en assemblée générale, au théâtre de la galerie de l'Argue, a adopté pour candidat définitif à la présidence de la République

### LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

— Le 11<sup>e</sup> convoi des colons algériens est arrivé hier, sur les quatre heures du soir; ainsi que les précédents, il a passé la nuit dans notre ville, et s'est dirigé sur Marseille par les vapeurs du Rhône partis ce matin.

— Un habitant de la commune de Saint-Cyr, revenant de Lyon à six heures du soir, perdit, sur la grande route, son carnet, renfermant deux billets de banque de cent francs chaque. Ce carnet a été trouvé par deux soldats, nommés Cloet et Genouvier, faisant partie de la 2<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon du 19<sup>e</sup> de ligne, cantonné à Saint-Cyr-au-mont-d'Or. Ils l'ont rapporté à neuf heures du soir, après s'être informés de l'adresse de celui qui l'avait perdu. Cette belle conduite de leur part mérite d'être connue.

— Les murs de Lyon sont couverts d'affiches appelant les démocrates à un banquet socialiste à Givors.

Le signataire de l'affiche se nomme Canard, et il promet à ses convives des chants, des toasts, et tout le bagage nécessaire à la parfaite exécution des exercices du genre, le tout pour 75 c.

Qu'on se le dise!

— Nous avons raison de douter de la version qu'avait publiée le Salut Public, sur une certaine distribution de cartouches faite, jeudi soir dans la galerie de l'Argue. M. le commissaire de police Lambert s'est chargé, dans une lettre adressée à cette feuille, de rectifier les faits. Serait-ce parce que seul nous avons demandé à l'autorité d'éclairer le public sur de pareils actes, que M. Lambert a jugé convenable de ne pas nous transmettre copie de sa lettre. adressée à tous les autres journaux de Lyon? Nous croyons cependant de notre devoir d'en donner connaissance à nos lecteurs.

Monsieur le rédacteur du Salut Public :

Je lis dans votre journal: « Jeudi soir, un individu a tra- versé le passage de l'Argue en distribuant à différentes personnes des paquets de cartouches, et accompagné cette distribution de paroles annonçant une émeute prochaine: « Vous en aurez bientôt besoin, disait-il, nous démolirons les aristocrates et les bourgeois; le jour de la vengeance approche. »

Il y a exagération dans le compte-rendu de ce fait; voici comment il s'est passé :

Un individu bien vêtu, remit un paquet à un employé d'un magasin d'habillements de la galerie de l'Argue, et lui dit: Tenez, voici qui pourra vous servir. Il s'éclipsa pendant que l'employé dépliait le paquet contenant trois cartouches de munition.

Vous comprenez, monsieur le rédacteur, que le citoyen à qui on tiendrait le langage rapporté par votre journal serait bien coupable, si immédiatement il n'arrêtait pas ou ne faisait pas arrêter le fou furieux qui l'aurait prononcé.

Ce qui fait la force de certains individus, c'est l'indifférence, ou si vous aimez mieux, la poltronnerie de beaucoup d'autres.

Les journaux, en se rendant l'écho de toutes les nouvelles qui circulent parmi la population, devraient accueillir avec plus de réserve celles qui sont de nature à y jeter la défiance et l'alarme.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération,

Le commissaire de police, LOUIS LAMBERT.

— D'après la même feuille, nous avons annoncé hier l'arrestation à Lyon de M. L..., officier comptable du 19<sup>e</sup> bataillon de la garde mobile de Paris, accusé de détournement de fonds. M. Vivès, commissaire de police, qui aurait soi-disant opéré cette capture, réclame auprès du Salut Public pour décliner toute participation à cette arrestation imaginaire.

— Dimanche dernier a eu lieu, à Marseille, le banquet démocratique si impatiemment attendu par les fervents du parti. Le plus bel éloge qu'on en puisse faire, c'est que Marseille ne s'en doutait même pas; la population circulait comme d'habitude, profondément insouciant des toasts et des discours.

— Le dixième convoi des colons, arrivé à Marseille dimanche dans la matinée, a été immédiatement embarqué; dans la journée, les effets ont été chargés, et dans la nuit, le Cacique, frégate à vapeur, a levé l'ancre.

— Incessamment le cirque Souillier nous donnera un spectacle fort intéressant sous le rapport de l'art hippique. M. Baucher montera un cheval indompté jusqu'à ce jour, appartenant à un des manèges de notre ville, et qu'il a parié de soumettre dans un mois.

Le pari est de mille fr., et le mois d'épreuve doit être bientôt écoulé.

Avis aux amateurs.

— Le spirituel décroqueur du péristyle du théâtre nous adresse une nouvelle lettre relative aux menées bonapartistes

tes dont notre ville a sa bonne part.

Monsieur,

J'ai appris hier qu'une personne, chargée par L. Napoléon de lui préparer des votes à Lyon, était arrivée dans notre ville depuis trois jours.

Déjà elle a offert à M.\*\*\* la place de procureur général de la République dans notre département, à condition que le sieur\*\*\* ferait, autant qu'il serait en lui, des partisans à L. Napoléon. Ce nouveau Mercure des dieux de l'empire montre, à tout venant, des lettres de Jérôme Napoléon pour accréditer sa mission parmi nous.

J'ignore quelle sera la portée d'une semblable tentative; mais je me réserve de faire connaître, en temps opportun, l'individu qui s'est mis aux gages de la famille napoléonienne. Cette lettre (si vous voulez bien, monsieur le rédacteur, l'insérer dans votre estimable journal) lui servira d'avertissement. Les antécédents peu honorables de cet esclave des débris de l'empire ne sont pas tels qu'il lui soit possible d'échapper au mépris des napoléoniens eux-mêmes, s'ils viennent à connaître la moralité commerciale de notre susdit Mercure.

Employer de telles manœuvres, c'est discréditer sa cause, et L. Napoléon est bien imprudent de leur confier les chances de sa candidature.

Notre constitution, nos mœurs, quoi qu'on en dise, exigent une autre conduite de la part des aspirants au pouvoir. La République ne veut pas qu'on imite les corruptions d'une autre époque; elle veut qu'on soit digne du poste qu'on recherche. Laissez, Messieurs les coureurs de présidence et de places lucratives, laissez l'arène libre, et ne venez pas salir la lutte électorale de vos turpitudes des longtemps stigmatisées par le bon sens et l'honneur national.

J'ai à vous remercier, Monsieur le rédacteur, d'avoir bien voulu accueillir ma deuxième lettre. Et avant de vous saluer, je ne puis m'empêcher de vous soumettre une observation.

Nous vivons en un temps où plusieurs hommes, appelés sérieux, ne s'aperçoivent pas qu'ils marchent au rebours de la civilisation, et où ces messieurs battent tous les jours leur nourrice. La nourrice, c'est la République, pauvre grande bonne femme, assez puissante pour donner le fouet à ses ingrats nourrissons, assez patiente pour attendre qu'ils soient revenus de leurs erreurs.

Je vous salue, monsieur, très-fraternellement.

Jérôme CALVAT.

Lyon, 28 novembre 1848.

## ELECTION

### du président de la République.

Partage des assemblées cantonales en circonscriptions électorales.

Le préfet du Rhône, Vu le décret de l'Assemblée nationale du 28 octobre dernier, relatif à l'élection du président de la République;

Vu notamment le paragraphe 3 de l'article 1<sup>er</sup> de ce décret qui autorise la division des assemblées cantonales en circonscriptions électorales, et le paragraphe 4 du même article qui limite à quatre le nombre de ces circonscriptions dans les cantons ruraux;

Vu les instructions ministérielles interprétatives de ces dispositions;

Vu l'arrêté du 19 novembre courant portant convocation des électeurs de toutes les communes du département du Rhône pour le 10 décembre prochain;

En conformité de l'avis émis par le Conseil général du Rhône dans sa séance du 21 novembre courant;

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>. Les assemblées cantonales du département du Rhône sont, en vue des opérations relatives à l'élection du président de la République, divisées en circonscriptions électorales, ainsi qu'il suit :

Les six cantons dont se compose le collège électoral de Lyon seront partagés en trente-sept sections, ainsi réparties :

Lyon formera 28 sections;

La Croix-Rousse, 7 id.

Vaise, 2 id.

Le canton de la Guillotière sera partagé en cinq sections.

Les circonscriptions des sections ainsi formées dans la ville de Lyon, la Croix-Rousse, Vaise et la Guillotière, seront les mêmes que celles arrêtées pour les élections générales du 17 septembre dernier.

Les cantons ruraux du département seront divisés chacun en quatre sections, ainsi composées :

### Arrondissement de Lyon.

#### Canton de l'Arbresle.

Première section. — L'Arbresle, chef-lieu de section; Bully, Eveux, Saint Germain-sur-l'Arbresle, Nuelles, Sarcey.

Deuxième section. — Lentilly, chef-lieu; Dommartin, Fleurioux-sur-l'Arbresle, La Tour-de-Salvagny.

Troisième section. — Saint-Bel, chef-lieu; Saint-Pierre-la-Palud, Savigny, Sourcieux.

Quatrième section. — Bessenay, chef-lieu; Bibost, Saint-Julien-sur-Bibost.

#### Canton de Condrieu.

Première section. — Condrieu, chef-lieu; Les Mayes.

Deuxième section. — Sainte-Colombe, chef-lieu; Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Loire, Saint-Romain-en-Gal.

Troisième section. — Ampuis, chef-lieu; Tupin et Semons.

Quatrième section. — Longes et Trèves.

#### Canton de Saint-Genis-Laval.

Première section. — Saint-Genis, chef-lieu; Chaponost, Irigny.

Deuxième section. — Charly, chef-lieu; Vernaison.

Troisième section. — Oullins, chef-lieu; Sainte-Foy.

Quatrième section. — Brignais, chef-lieu; Soucieux, Vourles.

#### Canton de Givors.

Première section. — Givors.

Deuxième section. — Echallas, chef-lieu; Saint-Romain-en-Gier.

Troisième section. — Saint-Andéol, chef-lieu; Chassagny, Saint-Jean-de-Toulas, Saint-Martin-de-Cornas.

Quatrième section. — (Votant à Givors). — Grigny, Millery, Montagny.

#### Canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Première section. — Saint-Laurent-de-Chamousset, chef-lieu; Brullioles, Brussieux, Saint-Clément-les-Places.

Deuxième section. — Sainte-Foy-l'Argentière, chef-lieu; Saint-Genis-l'Argentière, Montromand, Souzy.  
Troisième section. — Villechenève, chef-lieu; Chambost-Longessaigne, Longessaigne, Montrotier.  
Quatrième section. — Hauterivoire, chef-lieu; Les Halles. Canton de Limonest.  
Première section. — Limonest, chef-lieu; Dardilly.  
Deuxième section. — Lissieu, chef-lieu; Chasselay, Les Chères, Civrieux, Marcilly.  
Troisième section. — St-Didier, chef-lieu; Ecully.  
Quatrième section. — St-Cyr, chef-lieu; Collonges, St-Rambert.  
Canton de Mornant.  
Première section. — Mornant, chef-lieu; St-Sorlin.  
Deuxième section. — Chaussant, chef-lieu; St-André-la-Côte, Rontalon.  
Troisième section. — St-Laurent-d'Agny, chef-lieu; Orléans, Taluyers.  
Quatrième section. — St-Didier-sous-Riverie, chef-lieu; Riverie, Ste-Catherine, St-Maurice-sur-Dargoire.  
Canton de Neuville.  
Première section. — Caluire, chef-lieu; Cuire.  
Deuxième section. — Rochetaillée, chef-lieu; Couzon, Cailoux-sur-Fontaines, St-Martin-de-Fontaines, St-Romain.  
Troisième section. — Neuville, chef-lieu; Albigny, Curis, Fleurieux, Poleymieux.  
Quatrième section. — St Germain, chef-lieu; Quincieux.  
Canton de St-Symphorien-sur-Coise.  
Première section. — St-Symphorien, chef-lieu; Aveize, La Chapelle, Pomeys.  
Deuxième section. — St-Martin-en-Haut, chef-lieu; Duerne.  
Troisième section. — Larajasse, chef-lieu; Coise.  
Quatrième section. — Grézieux, chef-lieu; Meys.  
Canton de Vaugneray.  
Première section. — Vaugneray, chef-lieu; Grézieu-Lavarenne, St-Laurent-de-Vaux, Pellionay, Yzeron.  
Deuxième section. — Messimy, chef-lieu; Brindas, Thurins.  
Troisième section. — St-Genis-les-Ollières, chef-lieu; Craonne, Chabonnieres, Fraucheville, Ste Consorce-et-Marey, Tassin.  
Quatrième section. — Courzieux, chef-lieu; Chevinay.  
Arrondissement de Villefranche.  
Canton d'Anse.  
Première section. — Anse, chef-lieu; Ambérieux, Lachasagne, Laccenay.  
Deuxième section. — Chazay, chef-lieu; St-Jean-des-Vignes, Lozane, Morancé.  
Troisième section. — Charnay, chef-lieu; Alix, Belmont, Marcy.  
Quatrième section. — Pommiers, chef-lieu; Liergues, Pouilly-le-Monial.  
Canton de Beaujeu.  
Première section. — Beaujeu, chef-lieu; Avenas, les Ardillats, Vernay, Lantignié, Régnié, Durette, St-Didier.  
Deuxième section. — Fleurye, chef-lieu; Chenas, Chiroubles, Villié.  
Troisième section. — Jullié, chef-lieu; Emeringes, Julié- nas, Vauxrenard.  
Quatrième section. — Quincié, chef-lieu; Marchamp.  
Canton de Belleville.  
Première section. — Belleville, chef-lieu; Cercié, St-Jean-

d'Ardières, St-Lager, Taponas.  
Deuxième section. — Corcelles, chef-lieu; Dracé, Lancié.  
Troisième section. — Odénas, chef-lieu; Charantay, St-Etienne.  
Quatrième section. — St-Georges-de-Remeins.  
Canton de Bois-d'Oingt.  
Première section. — Bois-d'Oingt, chef-lieu; Bagnols, St-Laurent-d'Oingt, Légnay, Moiré, Ste-Paule, St-Vérand.  
Deuxième section. — Chamelet, chef-lieu; St-Just-d'Avray, Lestra, Ternand.  
Troisième section. — Theizé, chef-lieu; Frontenas, Oingt, Ville-sur-Jarnioux.  
Quatrième section. — Chessy, chef-lieu; Châtillon, le Breuil.  
Canton de Lamure.  
Première section. — Lamure, chef-lieu; Chambost-Allières, Grandris.  
Deuxième section. — Poule, chef-lieu; Chenelette, Clavezolles.  
Troisième section. — Saint-Bonnet-le-Troncy, chef-lieu; Meaux, Saint-Nizier-d'Azergues.  
Quatrième section. — Saint-Vincent-de-Rheins, chef-lieu; Rauchal, Thel.  
Canton de Monsols.  
Première section. — Monsols, chef-lieu; Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Cristophe, Trades.  
Deuxième section. — St-Igny-de-Vers, chef-lieu; Azolette, Aigueperse, Propières.  
Troisième section. — Ouroux, chef-lieu; Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Mamert.  
Quatrième section. — Cenves.  
Canton de Tarare.  
Première section. — Tarare.  
Deuxième section (votant à Tarare). — Affoux, Saint Clément, Joux, Saint-Marcel, les Sauvages.  
Troisième section. — Pontcharra, chef-lieu; Ancy, Dairezé, Saint-Forgeux, Saint-Loup, les Olmes, Saint-Romain-de-Popey.  
Quatrième section. — Valsonne, chef-lieu; St-Apollinaire, Dième, Ronno.  
Canton de Thizy.  
Première section. — Thizy, chef-lieu; Bourg de-Thizy, Mardore, Marnand.  
Deuxième section. — Amplepuis, chef-lieu; Saint Jean-Bussière.  
Troisième section. — Cours.  
Quatrième section. — Cublize, chef-lieu; la Chapelle-de-Mardore.  
Canton de Villefranche.  
Première section. — Villefranche.  
Deuxième section (votant à Villefranche). — Arnas, Béli-gny, Gleizé, Limas, Ouilly.  
Troisième section. — Denicé, chef-lieu; St-Cyr, Coigny, Laccenas, Montmélas, Rivolet.  
Quatrième section. — Salles, chef-lieu; Arbuissonnas, Blacé, Saint-Julien, Vaux.  
Art. 2. Un avis, publié par le maire de chaque commune chef-lieu de section, en exécution de l'article 13 de l'instruction du gouvernement provisoire du 8 mars 1848, désignera le local affecté à l'assemblée sectionnaire, et l'ordre

suivant lequel les électeurs de chacune des communes qui composent la section, en commençant par les communes les plus éloignées du chef-lieu de ladite section, seront appelés à déposer leur vote.  
Art. 3. Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes du département du Rhône, et de plus inséré au *Recueil des actes administratifs*.  
Fait à Lyon, le 24 novembre 1848.  
Le préfet du Rhône, AMBERT.

### Correspondance.

Parmi les amonités que chaque courrier nous apporte au sujet de notre opposition à la candidature de Louis Bonaparte, nous ne pouvons résister au désir de communiquer à nos lecteurs l'épître suivante (15 cent. de port).  
Si ce numéro tombe sous les yeux de la *Presse*, elle ne manquera pas de s'écrier que le peuple de Lyon, le vrai peuple, celui qui ne sait pas l'orthographe, votera en masse pour le prince.

Tels sont les inconvénients de la publicité!

Lyon le 26 novembre 1848.

Monsieur,

Je vous écri cheite lettre à fin de des mentire toute vauz fauceter que vous dite vous dite que Louis Bonaparte a besoin de promaitre des bureaux de tabac à fin de faire vauter les peuples pour lui eibien je vous dit que vous aite un fourbe et que vous aite un calomniateur, rape les vons que le peuples français sait-ous les ceivrice que saite familles lui a randut et quel vauterai toujours plutaux pour aile que pour votre Cavagnac qui ait come vons un foutu geux, à vous dite que vous continueré à calomenier la peirsonne qui vauz dimille foi plus que vous parceque saite un onaitome et vous vous aite un calomeniateur fait taire votre plume car saitan vous nores patan de cœur demaitre saite lettre sur votre journalle

Rapelevous que cante maim que vous endite bien dumail il pacerat tous demaim à lamajoritéz voutite menteur quil paye ceulat qui distribue les bul tin et bien rapeles vous que saite un faucetés devotere part Car mois seul je lui en ait distribuer plus de trante miles et je lui demande rien dutous parceque sa peirsonne seule peut sauvé lafrenc delabime que volat bientaux traute en quel cetraîne dedes zoneurs en dezoneurs amonstre que vous aite vous ai le censseur vous aite plus à crindre qun serpent

Si vous avéz du cœur ensairés donque saite lettre de votre journal et pui je vous rendere réponce calomeniateur vous chatent qui naves que le manchonge à dire Monon et D.. G prait avous rendre réponce.

Le Directeur-Gérant, JACOTTET.

Lyon, imp. de MOUGIN-RUSAND, rue Centrale.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Grenette).

## INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

### ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M<sup>e</sup> BRUN, avoué à Lyon, rue du Bauf, n. 31.

Adjudication au Samedi 16 décembre 1848.

#### VENTE

PAR LA VOIE DE L'EXPROPRIATION FORCÉE, Pardevant le tribunal civil de Lyon,

### D'IMMEUBLES

Situés à Lyon, montée de Fourvières, Saisis au préjudice de M. Félix-Etienne-Malachie ROMAND, et de M<sup>me</sup> Jeanne-Gabrielle ROLLAND, son épouse, demeurant ensemble à Lyon.

Cette vente sera faite en deux lots, sauf enchère générale sur la totalité.

Les immeubles se composent, savoir:

Le premier lot, d'une maison de trois étages, récemment construite en bons matériaux, couverte d'un ciel ouvert et d'une terrasse en bitume.

Mise à prix: 10,000 fr.

Et le second lot, 1<sup>o</sup> d'une autre maison ayant rez-de-chaussée et premier étage, portant l'inscription hôtel de Fourvières; 2<sup>o</sup> et de deux terrasses placées au-devant de cette maison formant perron sur la rue de Fourvières, au moyen d'un escalier en pierres, fermé par une barrière en fer, au-dessus de laquelle est inscrit le mot *Plaisance*.

Mise à prix: 40,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Brun, avoué.

Pour extrait, signé: BRUN.

### ANNONCES DIVERSES.

#### AVIS.

MM. HENRY et DESPIEZ, directeurs divisionnaires de l'Urbanie, compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie et sur la vie, ont l'honneur de prévenir que, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1848, ils sont fondés des pouvoirs de la compagnie la *Bienfaisante*, pour tout ce qui concerne l'agence de ladite compagnie, à Lyon.

Le siège de la *Bienfaisante*, à dater de ladite époque, a été transféré du quai d'Orléans (maison Hassé) dans les bureaux de l'Urbanie et de l'Assurance réunis, place de la Platière, n<sup>o</sup> 1.

## PATE PECTORALE DE GEORGÉ,

Pharmacien d'Épinal (Vosges),  
La seule infallible pour la prompte guérison des  
RHUMES, CATHARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.  
On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France, et à Lyon, au dépôt général, chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15, et BRUNX-CHANEL, droguiste, rue Lanterne, 12. On ne doit confier qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ, parce qu'il y a des contrefaçons.



### ALAVILLE D'ELBEUF

Rue Centrale, 19.

### HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

ET DE COMMANDES;

HAUTES NOUVEAUTÉS DE PARIS.

Une JEUNE DAME désirerait un emploi de dame de compagnie; elle donnerait tous les renseignements désirables.  
S'adresser au bureau du journal.

### PHARMACIE DE PH. QUET,

à Lyon,

Rue de la Préfecture, n. 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis.  
Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font des exercices.

### A vendre de suite, A ENLEVER OU A RESTER SUR PLACE, UN CABINET LITTÉRAIRE

composé d'environ  
4,000 volumes in-12 et in-8,  
ROMANS CHOISIS.

S'adresser au bureau du journal.

CONSTIPATION DÉTRUITE complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les bons rafraichissants de DUVIGNEAU, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. A Paris, rue Richelieu, 66. — Dépôt à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux.

### CAUTÈRES, SANS DOULEURS

et d'une marche régulière, *Pois Leperdriel*, en caoutchouc, émollients à la guimauve, suppuratifs au garou, serrebras,

### SIROP ET PATE PECTORALE

## D'ESCARGOTS

2 FR. la Bouteille.

1 FR. 50 c. la Boîte.

Préparés au sucre candi.

Chez MALIGNON, pharmacien, grande rue Mercière, 11, à Lyon.

compresses, etc. A Paris, faubourg Montmartre, n. 78; ici, dans les pharmacies bien assorties.

### SPECIALITÉS DE SIROPS COMPOSÉS.

Pharmacie du Nègre, rue Dubois, n<sup>o</sup> 5.

### F. ABBAT,

PHARMACIEN.

Sirop de salsepareille concentré.

- de Larrey, avec et sans addition.
- dépuratif anti-dartreux.
- d'escargots et pâte.
- anti-scrofuleux.

Se vendent par bouteilles, 1/2 et 1/4.  
Injection anti-gonorrhéique, 5 f. le flacon

### TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale de Maladies secrètes et de la peau, Vice du sang, Dartres, Gâles, etc., etc., par l'ESSENCE concentrée de Salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal.

Prix: 5 francs le flacon.

### INJECTIONS INFALLIBLES.

Extraits du Traité de Thérapeutique du D<sup>r</sup> LEUPEL.  
Pour guérir en quelques jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix: 3 fr.

chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc.

N. B. On ne saurait mettre en doute le service que nous rendons à l'humanité en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules, et tout le long attirail mercuriel dont on a l'habitude de gorgier le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien: seuls moyens de se débarrasser, en très-peu de temps, à peu de frais, et presque sans peine, d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très-ennuyeuse, et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

AVIS. Le seul et véritable SAVON GLAIS propre à dégraisser la laine et la soie qui est livré au public au prix de 20 c. les 500 grammes, se trouve chez l'inventeur rue de la Cage, 10 (magasin de laines au Mouton-Blanc). Le public est prévenu que tout savon qui n'est pas marqué Savon glais F. L. est une contrefaçon.